Nations Unies S/2020/167



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 mars 2020
Français
Original : anglais

Les jeunes et la paix et la sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la résolution 2419 (2018), dans laquelle le Conseil de sécurité m'a prié de lui soumettre un rapport sur l'application de ladite résolution, ainsi que de la résolution 2250 (2015).

2. Il s'agit du premier rapport établi sur les jeunes et la paix et la sécurité depuis que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2250 (2015), dans laquelle il a noté que les jeunes jouaient un rôle essentiel dans la prévention et le règlement des conflits et dans la pérennisation de la paix. Cette idée, qui a fait son chemin depuis lors, a été réaffirmée dans la résolution 2419 (2018) du Conseil et dans une déclaration de sa présidente datée de décembre 2019 (S/PRST/2019/15).

3. La publication du présent rapport coïncide avec un certain nombre d'étapes clefs : examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil sur les femmes et la paix et la sécurité, lancement de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, vingt-cinquième anniversaire du Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Les activités commémoratives de ces grands évènements sont une occasion unique de mettre en relief le rôle de premier plan que jouent les jeunes. En effet, l'ONU fête ses 75 ans en organisant dans le monde entier une série de dialogues visant notamment à faire davantage entendre la voix et le point de vue des jeunes dans les décisions qui façonneront l'avenir de notre monde.

4. Les jeunes constituent une base solide sur laquelle on peut s'appuyer. Dotés de divers talents, ils aspirent à s'engager, et même ceux qui vivent dans des conditions difficiles sont généralement optimistes. En 2020, on dénombre 1,85 milliard de femmes et d'hommes âgés de 10 à 24 ans[1] dans le monde, dont 90 % vivent dans des pays en développement. Un jeune sur quatre est touché par la violence ou les conflits armés (A/72/761-S/2018/86, par. 8). Partout, les jeunes luttent pour la paix, la justice, l'inclusion, l'égalité des genres et les droits humains. Leurs aspirations, leurs vues et leurs demandes doivent être pris en considération. Nous devons exploiter leur potentiel et régler les difficultés auxquelles ils font face.

---

[1] *World Population Prospects 2019* (Publication des Nations Unies, nº de vente : E.20.XIII.8).

20-03225 (F) 120320 120320





5. Les jeunes sont confrontés à des épreuves de taille qui découlent de la mondialisation, de la violence, de l'évolution démographique, des inégalités, des nouvelles technologies, des déplacements forcés, du rétrécissement de l'espace civique, de l'évolution du marché du travail et des changements climatiques. Cette situation, qui entraîne une perte de confiance dans les institutions politiques, est ressentie de manière particulièrement aiguë par les jeunes, pour qui elle se traduit par deux phénomènes : un déficit de participation, lorsqu'ils se voient exclus de la prise des décisions, et une inégalité des chances, qui se mesure plus directement à la forte augmentation du taux de chômage des jeunes.

6. La marginalisation des jeunes entretient la méfiance et le désespoir politiques, remet en cause les systèmes et les structures et aggrave l'insécurité nationale, régionale et mondiale. Une fois ce cycle enclenché, les groupes extrémistes n'ont plus qu'à exploiter la frustration et la colère qui naissent de l'exclusion.

7. Cela étant, il convient d'éviter de montrer les jeunes sous un jour préjudiciable et de les qualifier à tort de menace. Il ressort de l'étude intitulée « Les absents de la paix : étude indépendante sur les jeunes et la paix et la sécurité » (A/72/761-S/2018/86), publiée en 2018 sous la coordination du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, que la plupart des jeunes sont résilients et pacifiques. Les jeunes sont une grande source d'innovation, d'idées et de solutions. Plus que jamais reliés les uns aux autres, ils sont le moteur du progrès social, donnent une nouvelle vigueur à la défense de l'environnement et suscitent le changement politique. Il est essentiel que la communauté internationale les aide à réaliser pleinement leur potentiel en tant que force positive qui contribue à bâtir des sociétés pacifiques et justes.

8. Il s'agit là d'un objectif qui est au cœur du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité (résolution 72/146 de l'Assemblée générale, par. 21) et sur lequel repose la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, Jeunesse 2030, adoptée en 2018. Afin de traduire en changements concrets la promesse faite dans cette stratégie, l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse, qui collabore avec les hauts responsables du système des Nations Unies, plaide en faveur de la participation des jeunes à toutes les initiatives menées au titre des grands domaines d'action de l'Organisation (développement durable, droits de l'homme et paix et sécurité) et à l'action humanitaire.

9. Le présent rapport porte sur les cinq domaines d'action énoncés dans la résolution 2250 (2015) : participation, protection, prévention, désengagement et réintégration des jeunes et partenariats. Il traite des tendances observées et des progrès accomplis dans l'exécution du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité depuis l'adoption de cette résolution, en décembre 2015, jusqu'en décembre 2019. Il est fondé sur des analyses et des données fournies par le système des Nations Unies, les États Membres, les organisations régionales et les organisations de la société civile, notamment celles qui sont dirigées par des jeunes et axées sur les jeunes.

10. Deux conclusions ressortent clairement des analyses susmentionnées. La première est que l'on s'accorde de plus en plus à penser que les jeunes jouent un rôle essentiel dans le domaine de la paix et de la sécurité. Il est encourageant de constater que, dans de nombreux cas, les gouvernements, les entités des Nations Unies, la société civile et d'autres acteurs redoublent d'efforts pour appliquer la résolution 2250 (2015). La deuxième est qu'il subsiste des problèmes fondamentaux, notamment les suivants : obstacles structurels qui limitent la participation des jeunes et leur capacité de peser sur les décisions, violations de leurs droits humains et insuffisance des investissements en faveur de leur inclusion, qui pourrait être facilitée par l'éducation.

11. Le présent rapport est donc un appel à accélérer l'exécution du programme. Pour créer un monde pacifique, durable et prospère pour tous, il est nécessaire de faire participer les jeunes et de créer les conditions qui leur permettent de réaliser pleinement leur potentiel. Les institutions doivent s'ouvrir aux jeunes et les représenter et elles doivent, prendre en considération et satisfaire comme il se doit leurs besoins et leurs attentes.

12. Pour qu'advienne une nouvelle ère de participation des jeunes, il faut mettre en place des mécanismes de participation continue et réelle à la prise de décisions, à l'élaboration des politiques et à l'adoption de stratégies, ainsi qu'aux initiatives de mise en œuvre.

II. Les jeunes et la paix et la sécurité : évaluation des progrès accomplis depuis 2015

A. Participation

13. Dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, il est stipulé que toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques et donc de jouir du large éventail de droits et de libertés garantis par la Déclaration universelle. Cette participation doit être active, libre et réelle[2].

14. Les jeunes ont davantage été associés à la vie publique durant la période considérée, mais dans les faits, leur participation au maintien de la paix et de la sécurité n'est toujours pas acquise. Celle-ci peut prendre diverses formes, qui vont de la participation formelle aux processus politiques et électoraux ou aux processus de paix à la participation informelle au niveau communautaire et dans l'espace numérique. Il reste beaucoup à faire pour créer un environnement favorable aux jeunes, dans lequel ils seraient considérés comme des citoyens à part entière, ayant les mêmes droits que les autres, pouvant faire entendre leur voix au même titre qu'eux et pesant du même poids dans les décisions, et où ils jouiraient du même respect que celui accordé à leurs concitoyens. Tous les jeunes, femmes et hommes, indépendamment de leur nationalité, appartenance ethnique, caste, classe, religion, genre, orientation sexuelle ou affiliation politique, ont le droit fondamental de participer à la vie publique et de contribuer à la paix, au développement et à la prospérité de leur société. Ils peuvent agir comme défenseurs de la paix, notamment dans le cadre de la prévention et du règlement des conflits, que ce soit en exerçant une influence lorsqu'ils prennent part au débat public et au dialogue avec les décideurs aux niveaux local, national et international, en faisant écho aux messages de paix ou en luttant contre la désinformation sur les médias sociaux, ou encore lorsqu'ils se mobilisent et participent directement à différentes initiatives.

15. De nombreux jeunes qui œuvrent à la consolidation de la paix affirment que leur participation n'est pas bien perçue par le public ou par les personnes qui occupent des positions de pouvoir, et font état d'un mépris général pour leur travail et, dans certains cas, pour leurs droits humains. C'est le cas en particulier des jeunes femmes, qui subissent des formes de discrimination et de marginalisation multiples et croisées. Dans le monde entier, les jeunes disent faire l'expériences de l'exclusion, phénomène qui est intrinsèquement lié à la méfiance mutuelle qui règne entre eux, d'une part, et

[2] Ce droit est consacré par la Déclaration universelle des droits de l'homme (art. 21) ; le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (art. 25) ; et la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 12).

les gouvernements et le système multilatéral, d'autre part (A/72/761-S/2018/86, par. 33 et 34).

Participation aux processus de paix

16. Au cours des 20 dernières années, des centaines d'accords de paix[3] ont été signés dans le monde. S'il a été prouvé que l'inclusion influe positivement sur la durabilité des accords, les jeunes continuent d'être exclus des décisions qui auront une incidence directe sur les perspectives de paix présentes et futures. Selon une des principales conclusions figurant dans le compte rendu analytique du premier Colloque international sur la participation des jeunes aux processus de paix, tenu à Helsinki les 5 et 6 mars 2019, les jeunes hériteront soit des avantages à long terme soit des conséquences à long terme d'un accord donné.

17. La mesure dans laquelle les jeunes sont associés à la consolidation de la paix détermine en fin de compte la manière dont ils perçoivent la légitimité des processus de paix[4]. Les jeunes contribuent à ces processus de diverses manières, de la surveillance du cessez-le-feu au règlement de différends locaux, en passant par l'établissement de relations qui transcendent les divisions sociales et l'élaboration d'accords de paix. Des recherches faites sur la participation des jeunes aux processus de paix montrent que le simple fait qu'ils soient présents comme signataires dans la salle des négociations ne suffit pas toujours à garantir que leurs besoins seront pris en compte. En outre, leur proximité de la table des négociations ne signifie pas toujours qu'ils auront une influence. Il se peut, par exemple, que leur participation « autour de la salle » ou leur militantisme « en dehors de la salle », dans le cadre de manifestations pacifiques ou de campagnes en ligne, ait une influence plus grande que ce à quoi on pourrait s'attendre[5]. Ainsi, les jeunes du South Sudan Civil Society Forum ont utilisé le pouvoir des médias sociaux pour faire valoir leur droit en tant qu'observateurs du forum de haut niveau pour la revitalisation de l'accord de paix au Soudan du Sud, faisant ainsi connaître leur opinion grâce à la campagne en ligne #SouthSudanIsWatching[6].

18. Lorsque les jeunes sont effectivement associés à toutes les phases du processus de paix, les avantages sautent aux yeux. En Colombie, de jeunes responsables ont joué un rôle essentiel tout au long du processus de paix. Grâce à leur participation, la nécessité d'une approche différenciée de la question des jeunes a été prise en considération dans plusieurs dispositions de l'Accord de paix de 2016. Aux Philippines, les dialogues interreligieux organisés dans le cadre du programme « Young Women for Peace and Leadership » du Global Network of Women Peacebuilders dans les communautés de la Région autonome du Bangsamoro touchées par le conflit ont permis de mieux expliquer les termes de l'accord de paix aux populations locales et de les aider à mieux s'approprier la loi organique du Bangsamoro.

19. Les missions des Nations Unies prennent également de plus en plus part à l'effort général, comme en témoigne notamment la participation du Comité mixte des jeunes de Gaalkacyo aux initiatives de réconciliation en Somalie. L'Envoyé spécial

---

[3] Le nombre d'accords de paix signés depuis les années 2000 varie selon les bases de données en ligne consacrées à la question. Par exemple, le site United Nations Peacemaker répertorie 457 accords de paix, tandis que la base du Political Settlements Research Programme en dénombre 1 518 et la base Language of Peace environ 1 000.

[4] Siobhán McEvoy-Levy (dir. publ.), *Troublemakers or Peacebuilders? Youth and Post-Accord Peace Building* (Notre Dame, Indiana, University of Notre Dame Press, 2006).

[5] Ali Altiok et Irena Grizelj, « We are here: an integrated approach to youth-inclusive peace processes » (avril 2019).

[6] Ibid.

pour la Corne de l'Afrique soutient la participation des jeunes aux efforts de paix dans la région, avec des partenaires tels que l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

20. Ceux qui œuvrent pour la paix et la sécurité peuvent faire preuve de plus de créativité et tirer le meilleur parti de la technologie afin de communiquer avec les jeunes du monde entier. Les technologies numériques, et les médias sociaux en particulier, offrent aux médiateurs de nouvelles possibilités de collaborer avec les jeunes et de tenir compte de leurs points de vue. Il importe que les médiateurs créent des plateformes inclusives et veillent ainsi à éviter toute nouvelle forme d'exclusion, toute entrave à l'accès à l'information ou tout biais algorithmique. Les mécanismes de consultation en ligne peuvent également susciter des attentes ingérables, souvent amplifiées par les interactions dans les médias sociaux, et faire que la participation des jeunes ne se limite qu'à des formes superficielles d'inclusion[7].

Participation dans des contextes humanitaires

21. Depuis 2015, le système humanitaire reconnaît de plus en plus qu'il importe d'œuvrer pour et avec les jeunes. Lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire tenu à Istanbul (Turquie) en mai 2016, il a été souligné qu'il fallait d'urgence protéger les droits des jeunes, en particulier leur droit d'accéder à l'enseignement secondaire, ainsi qu'aux services et à l'information en matière de sexualité et de procréation, et d'être pleinement associés à l'effort humanitaire. Ce sommet a marqué le lancement du Pacte pour les jeunes dans l'action humanitaire, dirigé par le FNUAP et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ces cinq dernières années, la communauté humanitaire s'est davantage concentrée sur les besoins particuliers des jeunes, notamment en matière d'éducation, de formation professionnelle, de participation et de création d'espaces sûrs permettant aux réfugiés de prendre part à des compétitions sportives et musicales et à des compétitions d'innovation sociale.

22. De nouveaux outils permettent aux acteurs humanitaires d'associer les jeunes à toutes les phases du cycle humanitaire et de mieux tenir compte du genre et de l'âge dans l'élaboration des programmes humanitaires. On pense notamment aux directives interorganisations sur la manière d'œuvrer avec et pour les jeunes dans le cadre de l'action humanitaire (Guidelines for Working with and for Young People in Humanitarian Settings), qui seront prochainement publiées sous la direction du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Conseil norvégien pour les réfugiés, et au marqueur genre et âge du Comité permanent interorganisations. Ce dernier a également formulé des directives sur la prise en compte des personnes handicapées dans l'action humanitaire, qui définissent les mesures essentielles à prendre pour recenser et satisfaire réellement les besoins des personnes handicapées, et défendre leurs droits. En raison de l'intersectionnalité qui existe entre leur incapacité et leur âge, voire leur genre, leur appartenance ethnique, leur lieu de résidence et leur race, entre autres, les jeunes handicapés sont confrontés à une marginalisation et à une discrimination plus marquées.

23. Il a été prouvé que la participation directe pouvait contribuer à améliorer les perspectives et les résultats. Par exemple, dans le cadre du Conseil consultatif mondial de la jeunesse du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la participation directe de jeunes réfugiés à des discussions mondiales comme celles relatives au pacte mondial sur les réfugiés et celles du Forum mondial sur les réfugiés a permis une plus grande prise de conscience de l'importance de la participation des

[7] Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix du Secrétariat de l'ONU et Centre pour le dialogue humanitaire, « Digital technologies and mediation in armed conflict » (mars 2019).

jeunes dans les contextes humanitaires et poussé les États Membres à s'engager à accroître leur appui aux jeunes réfugiés. La conférence internationale tenue à Oslo en 2019 sur la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre dans les situations de crise humanitaire a contribué à mettre davantage en évidence le rôle que jouaient les femmes et les filles en tant que puissantes agentes du changement dans leurs communautés.

24. Les exemples donnés précédemment montrent que l'on est de plus en plus conscient que la participation des jeunes aux préparatifs, aux interventions et aux activités de relèvement dans les situations d'urgence humanitaire est non seulement importante, mais qu'elle améliore également l'efficacité et les effets de l'action humanitaire.

Participation à la gouvernance et aux processus politiques

25. La participation réelle des jeunes aux processus politiques et leur représentation effective contribuent au succès de la consolidation de la paix, et pourtant, leur participation formelle demeure extrêmement faible. La baisse des taux de participation électorale des jeunes observée dans le monde découle de problèmes systémiques et d'une méfiance et d'un mécontentement croissants à l'égard des structures démocratiques. Il ressort d'une enquête publiée en 2016 que seulement 43 % des personnes âgées de 25 ans ou moins votent aux élections nationales, soit un taux inférieur de 20 % à celui des personnes de plus de 26 ans[8].

26. Les jeunes sont rarement représentés dans les parlements, l'administration publique ou les organes de décision[9]. En 2017, 2,2 % des parlementaires du monde avaient moins de 30 ans, et 0,9 % étaient des femmes de moins de 30 ans[10]. Les jeunes femmes sont souvent victimes de misogynie et leur participation est entravée par des normes sociales et des lois discriminatoires. Les actes d'intimidation, de harcèlement et de violence généralisés à l'égard des femmes qui exercent leurs droits politiques dissuadent les jeunes femmes d'entrer dans la vie politique et publique (voir A/73/301).

27. Au nombre des mesures[11] prises pour lever les obstacles structurels à la représentation des jeunes et leur garantir une participation réelle aux processus et institutions politiques figurent l'adoption de dispositions temporaires : quotas fondés sur l'âge et le sexe, âge de la majorité électorale (même âge pour voter et pour se présenter aux élections), renforcement de l'accès aux mécanismes de financement et appui au renforcement des capacités des jeunes femmes et hommes politiques et des groupes de jeunes interpartis. L'efficacité de ces mesures dépend de la situation et de la volonté politique du pays, et ne peut être garantie que dans le cadre d'approches multidimensionnelles.

28. Pour garantir la participation des jeunes, il faut leur donner un accès sans entrave à l'espace civique et rompre avec les mesures symboliques par lesquelles, par exemple, les dirigeants instrumentalisent les jeunes à des fins politiques. Des initiatives menées par les missions des Nations Unies en Afghanistan, à Chypre, en Iraq, au Libéria et ailleurs ont favorisé un dialogue intergénérationnel entre les jeunes et les acteurs politiques. Au Libéria, en Libye, au Mali, en République centrafricaine

[8] Abdurashid Solijonov, *Voter Turnout Trends around the World* (Stockholm, Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, 2016).

[9] Voir https://aceproject.org/ace-en/topics/yt/yt10/yt210/young-people-in-political-decision-making.

[10] Union interparlementaire, *La représentation des jeunes dans les parlements nationaux* 2018 (Genève, 2018).

[11] Ruth Beeckmans *et al.*, *Youth Participation in Electoral Processes: Handbook for Electoral Management Bodies* (Programme des Nations Unies pour le développement et Commission européenne, 2017).

et en Somalie, les missions des Nations Unies ont mis en place des mécanismes qui permettent aux jeunes de contribuer à l'élaboration de stratégies de sécurité nationale (A/72/761-S/2018/86).

29. Cependant, il ne suffit pas d'écouter les jeunes et de leur donner une place autour de la table. Il faut leur offrir la possibilité d'élaborer et d'appliquer des politiques et des programmes holistiques qui répondent à leurs besoins, respectent leurs droits et tiennent compte de leur diversité et des problèmes auxquels ils se heurtent. La participation des jeunes devrait être étendue à toutes les institutions et ce, en particulier dans les situations de conflit.

Participation informelle

30. Les jeunes recourent également à des modes de participation informelle tels que les activités de consolidation de la paix d'initiative locale, le militantisme ou les manifestations pacifiques, qui peuvent contribuer de façon décisive à la paix[12].

31. Par exemple, à Madagascar, « Agir Solidairement », un mouvement dirigé par des jeunes, mobilise les étudiants dans le cadre d'initiatives de consolidation de la paix visant à lever les obstacles à la participation des jeunes dans les domaines politique et économique. Au Myanmar, un projet financé par le Fonds pour la consolidation de la paix et exécuté par le FNUAP et l'UNICEF permet de renforcer les capacités d'animateurs de groupes de jeunes issus de différentes ethnies, dont beaucoup lancent des initiatives de consolidation de la paix dans leurs communautés et participent à des dialogues de paix formels et informels. Au Mali, l'Agence de coopération et de recherche pour le développement a exécuté un projet financé par le Fonds pour la consolidation de la paix et visant à rendre les jeunes, femmes et hommes, mieux à même de contribuer réellement à l'application de l'accord de paix et à renforcer leur accès et leur participation aux différents organes chargés de cette application.

32. Pour instaurer la paix, il est indispensable de garantir l'exercice, par les jeunes, de leur droit à la participation formelle et informelle, sur Internet comme ailleurs et à tous les niveaux. L'année 2019 a été marquée par d'importantes manifestations, dont beaucoup étaient dirigées par des jeunes, qui réclamaient des changements dans l'organisation des systèmes politiques, économiques et sociaux. Si le fait de voir les jeunes prendre l'initiative du changement n'est pas un phénomène nouveau (ibid., par. 32), l'ampleur, l'étendue géographique, le mode d'organisation et le caractère universel de la vague actuelle de mobilisation sociale et politique sont remarquables. Les revendications des jeunes découlent du sentiment qu'ils ont d'être écartés des décisions qui affectent leur vie et leur avenir, comme celles qui concernent les changements climatiques. Des recherches montrent aussi que le fait que les femmes soient à l'avant-garde des mouvements de protestation est étroitement associé à la non-violence[13].

33. L'espace numérique offre de nouvelles possibilités de participation qui favorisent le dialogue, l'application du principe de responsabilité et la transparence dans la prise de décisions, y compris dans les situations de conflit. Des millions de jeunes utilisent Internet pour promouvoir la paix et la sécurité grâce à des initiatives telles que la cartographie des zones de crise, les plateformes de production participative (*crowdsourcing*), les jeux de la paix, les programmes de formation aux

[12] Sous-groupe de travail sur la participation des jeunes à la consolidation de la paix du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes, Principes directeurs sur la participation des jeunes à la consolidation de la paix (2014).

[13] Erica Chenoweth, « Women's participation and the fate of nonviolent campaigns: a report on the women in resistance (WiRe) data set » (octobre 2019).

premiers secours qui font appel à la technologie et les applications de sécurité fondées sur les systèmes d'information géographique[14]. Cependant, il subsiste de nombreuses inégalités en matière d'accès aux technologies[15]. Internet et les médias sociaux peuvent également présenter des risques pour les jeunes, notamment lorsque des renseignements personnels ou des informations à caractère sensible sont utilisés pour contrôler l'information et porter atteinte à la vie privée, faire de la désinformation et répandre des idéologies extrémistes violentes ou menacer et attaquer les jeunes militants.

B. Protection

34. Les jeunes, femmes et hommes, qui partent pour échapper à un conflit ou à la violence se retrouvent généralement sans rien, c'est-à-dire sans moyens de subsistance de base et sans accès à l'éducation et aux services de santé. Beaucoup perdent également la protection de leur famille et de leur communauté, ce qui leur fait courir davantage de risques. La protection de tous les jeunes, en particulier des jeunes réfugiés et des jeunes déplacés, doit être une priorité pour tous les acteurs. Le volet Protection de la résolution 2250 (2015) est au cœur même du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité.

35. Les jeunes sont face à de multiples menaces et à de nombreuses difficultés qui leurs sont propres et qui compromettent leur protection. En particulier, les informations selon lesquelles les jeunes qui œuvrent à la consolidation de la paix et les jeunes défenseurs des droits de l'homme continuent de faire l'objet de menaces et de voir leurs droits humains violés sont très préoccupantes. Par exemple, le rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur les jeunes et les droits de l'homme (A/HRC/39/33), demandé par le Conseil des droits de l'homme, expose la discrimination et les difficultés auxquelles se heurtent les jeunes dans l'exercice de leurs droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels. Les jeunes militants sont victimes de harcèlement et voient leur liberté de mouvement, de réunion, d'association et d'expression attaquée et limitée[16]. Dans certains pays, des jeunes militants qui collaborent étroitement avec l'ONU ont indiqué qu'eux-mêmes ou des membres de leur famille avaient subi des représailles, voire avaient été détenus, pour avoir exprimé leur opinion. Le travail des défenseurs des droits de l'homme est essentiel au succès de toute initiative de paix et de développement durable. Il est primordial de rester vigilant sur cette question et de suivre le principe qui consiste à « ne pas nuire ». Étant donné la nature des conflits armés contemporains, la plupart des cas ne sont pas signalés ou ne font pas l'objet d'enquêtes, mais il incombe aux États Membres d'assurer la sécurité de toutes celles et ceux qui défendent les droits de l'homme et de créer des conditions propices à l'exercice de leurs activités[17]. Les menaces, attaques, actes d'intimidation et discours haineux doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies et impartiales, et leurs auteurs doivent être traduits en justice[18].

---

[14] Raouf Farrah, John de Boer et Robert Muggah, « Digitally-enabled peace and security: reflections for the youth, peace and security agenda » (novembre 2017).

[15] *Rapport sur le développement humain 2019 : Au-delà des revenus, des moyennes, et du temps présent : les inégalités de développement humain au XXIe siècle* (Publication des Nations Unies, n^o de vente F.20.III.B.1), p. 35.

[16] A/HRC/42/30 ; Antonio Guterres, Secrétaire général de l'ONU, « La jeunesse se dresse en faveur des droits de l'homme », déclaration faite à l'occasion de la Journée des droits de l'homme (10 décembre 2019).

[17] Résolution 42/28 du Conseil des droits de l'homme et résolution 74/146 de l'Assemblée générale.

[18] Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Voir résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale, annexe.

36. Il est également essentiel de créer un environnement sûr, favorable et tenant compte des questions de genre pour promouvoir la participation active et la mobilisation des jeunes. Pour les jeunes femmes, discrimination fondée sur l'âge et discrimination fondée sur le genre se conjuguent, ce qui les rend particulièrement vulnérables, en particulier celles qui sont issues de groupes ethniques ou religieux marginalisés. Leur exclusion de la prise des décisions politiques, ainsi que des filières éducatives et de l'activité économique, les expose davantage à la discrimination, à la violence et à l'exploitation sexuelles, à la traite et au mariage d'enfants. Pour prévenir la violence sexuelle et fondée sur le genre, il convient de promouvoir l'égalité des genres avant, pendant et après les conflits, ainsi que la participation pleine et effective des jeunes femmes à la vie politique, économique et sociale, et leur accès aux services de santé et à des institutions de justice et de sécurité adaptées. Dans de nombreux pays, les activités de l'ONU qui s'adressent aux jeunes réfugiés mettent l'accent sur les méthodes non violentes de règlement des conflits et cherchent à aider ces personnes à avoir une meilleure opinion d'elles-mêmes et à mieux s'intégrer dans leur communauté d'accueil.

C. Prévention

37. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un pilier de la prévention à long terme. Les conflits continuant de causer beaucoup de souffrances humaines, des stratégies de prévention doivent être à la base de toutes les initiatives menées dans le domaine de la paix. Les efforts de prévention qui s'inscrivent dans la durée doivent viser à remédier aux causes profondes des conflits. Les inégalités, la discrimination, l'exclusion et les violations persistantes des droits de la personne sont à l'origine de bon nombre de conflits actuels et ont des conséquences directes pour la vie des jeunes[19]. Les inégalités s'accumulent tout au long de la vie et persistent de génération en génération[20]. Si les privations extrêmes diminuent, de nouvelles formes d'inégalités apparaissent, ce qui met en évidence de profonds déséquilibres dans les rapports de force. Les efforts de prévention qui s'inscrivent dans la durée doivent donc viser à remédier aux causes profondes des conflits. Investir dans les jeunes et passer de systèmes d'exclusion à des systèmes d'inclusion est un élément central de la promesse faite dans le Programme 2030 de ne laisser personne de côté et une responsabilité première des États Membres.

38. L'éducation est un moyen clef de déterminer les perspectives et les chances qui s'offrent aux jeunes ; elle est aussi une puissante locomotive sociale, qui favorise la paix et la résilience. Cependant, une crise mondiale de l'apprentissage menace de compromettre les perspectives de développement et de cohésion sociale à long terme, en particulier dans les zones touchées par des conflits[21]. Il faut redoubler d'efforts pour combler les disparités en matière d'accès à l'éducation et garantir l'existence de systèmes éducatifs dans le monde entier, même en cas de conflit. Il convient également d'agir pour promouvoir une culture de la paix, les sociétés étant de plus en plus interconnectées du fait de la migration et de l'essor des nouvelles technologies, et les conflits devenant plus complexes. Plusieurs initiatives sont actuellement menées pour aider de jeunes responsables à promouvoir la paix, le règlement des conflits, la cohésion sociale et le dialogue interreligieux. Par exemple, le cadre relatif à l'éducation à la citoyenneté mondiale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture aide les apprenants de tous âges à devenir de

---

[19] Organisation des Nations Unies et Groupe de la Banque mondiale, *Chemins pour la paix : approches inclusives pour la prévention des conflits violents* (Washington, Groupe de la Banque mondiale, 2018), p. 109.

[20] *Rapport sur le développement humain 2019*, p. 3.

[21] Ibid., p. iii, 1 et 85.

fervents défenseurs de l'édification de sociétés plus pacifiques, plus tolérantes, plus inclusives, plus sûres et plus durables.

39. L'inclusion économique des jeunes est une autre question qui requiert une attention immédiate et une action d'urgence[22]. L'inégalité d'accès aux ressources économiques est liée à des inégalités structurelles plus générales qui existent en matière d'accès au pouvoir et aux ressources et qui limitent les possibilités économiques des jeunes et divisent les sociétés[23]. Il demeure impératif d'aider les jeunes à accéder à des emplois valorisants et, à cette fin, d'investir notamment dans des programmes qui facilitent la transition entre les études et la vie professionnelle, ainsi que dans la formation professionnelle et l'élaboration de politiques rigoureuses en faveur de l'emploi des jeunes, lesquelles doivent être adaptées aux contextes locaux et répondre aux besoins et aspirations des jeunes. Cela passe par des initiatives de collaboration ambitieuses, comme le partenariat « Génération sans limites », qui a été lancé récemment et qui porte sur l'éducation, la formation et l'emploi vus comme un tout, et l'Initiative mondiale en faveur de la création d'emplois décents pour les jeunes, qui, sous la direction de l'Organisation internationale du Travail et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), met l'accent sur l'autonomisation des jeunes vivant dans des situations de conflit[24]. Dans le domaine de la paix et de la sécurité, l'offre de possibilités sur le plan économique et en ce qui concerne les moyens de subsistance doit s'inscrire avant tout dans le cadre d'une stratégie plus large d'inclusion économique, sociale et politique des jeunes (A/72/761-S/2018/86, par. 42).

40. Pour lutter contre les inégalités et l'exclusion dont sont victimes les jeunes, il faut leur donner voix au chapitre lors de l'élaboration des politiques nationales et locales, qui doivent porter sur toutes les questions qui les intéressent, notamment l'éducation, l'emploi et la santé, y compris la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation. À titre d'exemple, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Togo, le Département des affaires économiques et sociales et le PNUD associent les jeunes à l'élaboration de politiques en faveur de la jeunesse axées sur la pérennisation de la paix.

D. Partenariats

41. L'établissement de partenariats avec un large éventail d'acteurs est essentiel pour la prévention et contribue grandement à renforcer le multilatéralisme. La résolution 2250 (2015) met en évidence l'importance des partenariats entre les organisations de jeunes et les États Membres, les entités des Nations Unies, les organisations régionales et la société civile. Le modèle de partenariat inclusif utilisé par la Global Coalition on Youth, Peace and Security est un exemple à suivre. Créée en 2012, cette coalition définit des principes directeurs concernant la collaboration avec les jeunes dans la consolidation de la paix et, après avoir plaidé en faveur de l'adoption de la résolution 2250 (2015), s'emploie à promouvoir son application. Elle facilite l'établissement de partenariats entre les États Membres et le système des Nations Unies et les organisations de la société civile dirigées par des jeunes et axées sur les jeunes.

42. Les initiatives visant à mettre en relation les jeunes qui œuvrent à la consolidation de la paix dans le monde entier restent essentielles pour donner plus

[22] Organisation des Nations Unies et Groupe de la Banque mondiale, *Chemins pour la paix*, p.62.
[23] *Rapport sur le développement humain 2019*, p. 19.
[24] Les activités menées au titre de cette initiative sont en phase avec la Recommandation (nº 205) de l'Organisation internationale du Travail sur l'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience de 2017.

d'envergure à leur action et faciliter l'échange de données d'expérience. En 2018, UNOY Peacebuilders, un réseau mondial de 116 organisations de jeunes établies dans 55 pays, a pris contact avec près de 10 millions de jeunes afin de les aider à participer aux initiatives de paix et de sécurité. Des organisations et réseaux régionaux de jeunes tels que le Réseau panafricain de jeunes pour la culture de la paix, le Forum européen de la jeunesse, l'Asian Youth Peace Network et le Commonwealth Youth Peace Ambassadors Network collaborent régulièrement avec des acteurs nationaux et régionaux sur les questions de paix et de sécurité.

43. Dans les régions touchées par une crise, les équipes de pays des Nations Unies collaborent avec le Groupe de la Banque mondiale pour la production de données, la conduite d'analyses et l'élaboration de programmes. Les analyses conjointes menées au Tadjikistan et en Tunisie portent sur les jeunes et la paix et la sécurité, tandis qu'au Mali, l'ONU et le Groupe de la Banque mondiale ont mis en place des programmes complémentaires pour l'emploi des jeunes en vue de renforcer la participation économique des jeunes à la société. En renforçant les partenariats entre l'ONU et le Groupe de la Banque mondiale et en favorisant les synergies dans des contextes fragiles, on peut faire en sorte que les programmes liés à l'emploi, à la lutte contre la violence au sein de la collectivité ou à la gouvernance locale tiennent compte du point de vue des jeunes, répondent à leurs aspirations et renforcent leur participation sociale, politique et économique dans la société.

44. L'Union africaine a institutionnalisé l'examen de la question des jeunes et de la paix et la sécurité : depuis 2018, le Conseil de paix et de sécurité tient des sessions publiques annuelles sur ce thème. Il a demandé que soit mis au point un cadre continental sur les jeunes, la paix et la sécurité et que soit menée, dans le cadre d'initiatives participatives, notamment de consultations régionales à Abuja, à Asmara, à Gaborone, à Libreville et à Tunis, une étude sur le rôle et la contribution des jeunes dans les domaines de la paix et de la sécurité en Afrique. La Commission de l'Union africaine a nommé la première Envoyée de l'Union africaine pour la jeunesse, ainsi que cinq Jeunes Ambassadeurs africains pour la paix issus des différentes régions d'Afrique, afin de promouvoir la participation des jeunes aux questions de paix et de sécurité sur le continent. Le programme « Jeunesse pour la paix en Afrique » a été lancé en 2018 pour donner la priorité aux jeunes afin qu'ils contribuent à l'initiative phare de l'Union africaine intitulée « Faire taire les armes d'ici 2020 ». Il offre ainsi des possibilités stratégiques de renforcer encore plus le partenariat essentiel qui existe entre l'Union et l'ONU sur la question de la mobilisation des jeunes en faveur de la paix.

45. Les institutions de l'Union européenne s'attachent de plus en plus à mettre le potentiel des jeunes au service de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix. En mai 2018, le Conseil de l'Union européenne a adopté des conclusions sur le rôle des jeunes dans l'édification d'une société sûre, unifiée et harmonieuse en Europe. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe(OSCE) a mis l'accent sur le rôle des jeunes dans les efforts de paix et de sécurité dans des déclarations adoptées récemment par son conseil des ministres, ainsi qu'en nommant des représentants spéciaux de la présidence pour la jeunesse et la sécurité, en appuyant des réseaux dirigés par des jeunes et en promouvant le dialogue intergénérationnel en Asie centrale, dans les Balkans occidentaux et en Europe de l'Est.

46. L'ONU appuie de plus en plus les initiatives visant à faciliter la participation des jeunes à l'échelle régionale. En 2019, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Gouvernement mongol ont organisé, à Oulan-Bator, un dialogue régional sur les jeunes et la paix et la sécurité en Asie du Nord-Est, qui a permis de mettre en place un réseau régional de jeunes consacré aux questions de paix

et de sécurité et de créer les conditions nécessaires à la tenue de discussions politiques régionales plus inclusives. En décembre 2018, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ont organisé, à Ouagadougou, le premier forum annuel des jeunes pour la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

E. Désengagement et réintégration

47. Dans sa résolution 2250 (2015), le Conseil de sécurité engage tous ceux qui participent à la planification d'opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration à prendre en considération les besoins des jeunes femmes et des jeunes hommes touchés par les conflits armés. Les jeunes ex-combattants, qui sont loin d'être les bénéficiaires passifs de ces opérations, devraient contribuer à l'élaboration, à la planification et à l'exécution des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration afin que leurs intérêts et leurs aspirations soient pris en compte (ibid., par. 43). En décembre 2019, plus de 6 500 ex-combattants, principalement des jeunes, avaient bénéficié de tels programmes, appuyés par les missions de maintien de la paix, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Mali et au Soudan.

48. Les missions des Nations Unies sur le terrain ont appliqué des approches plus holistiques en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration qui partent de la base et incluent plus les jeunes : elles ont mis en place des programmes de lutte contre la violence locale, dans des localités où les jeunes représentent plus de 50 % de la population. En République centrafricaine, la Mission a mis sur pied des comités pour donner voix au chapitre aux autorités locales, aux chefs coutumiers et aux représentants de la jeunesse et des femmes dans la conception des projets. Il faut faire plus pour soutenir les organisations qui agissent en faveur du désengagement et de la réintégration hors des processus formels de désarmement, de démobilisation et de réintégration, en particulier celles qui sont dirigées par des jeunes. Au Cameroun, par exemple, l'organisation dirigée par des jeunes Local Youth Corner axe son action sur la réadaptation et la réinsertion des jeunes délinquants violents et encourage la population locale et le Gouvernement à accepter les ex-délinquants.

49. Une plus grande attention a également été accordée à l'inclusion des jeunes femmes dans les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Ainsi, par exemple, des quotas ont été institués et des évaluations ciblées des besoins ont été réalisées par la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Cependant, les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration font encore trop souvent l'impasse sur le vécu et les besoins des jeunes femmes ; il faut faire plus pour que celles-ci puissent véritablement participer à l'élaboration, à la planification et à l'exécution de ces programmes.

50. De nombreuses missions des Nations Unies sur le terrain aident les gouvernements à renforcer leurs systèmes judiciaires et correctionnels pour mineurs. Elles cherchent notamment à accroître l'accès des jeunes à la justice en faisant en sorte que les enquêtes et les procédures judiciaires tiennent compte des particularités liées aux jeunes justiciables et que les mineurs soient détenus dans le respect des normes internationales. En Afghanistan, au Darfour, en Haïti, en Libye et au Soudan du Sud, les composantes Affaires judiciaires et pénitentiaires des missions ont soutenu des mesures de réadaptation et de réinsertion des délinquants juvéniles. La police des Nations Unies a épaulé ses homologues nationaux en vue de prévenir et de combattre diverses formes de criminalité organisée, comme le trafic et l'extraction

illégale de ressources naturelles, qui ont des répercussions disproportionnées sur les jeunes.

51. La lutte contre l'extrémisme violent, sous sa forme actuelle, fait souvent abstraction des facteurs de conflit sous-jacents qui trouvent directement un écho chez les jeunes, comme l'exclusion politique, les conflits locaux concernant les ressources, la corruption ou la discrimination contre certains groupes ethniques ou religieux[25].

52. La protection des droits humains des jeunes suppose également que la riposte à l'extrémisme violent ne stigmatise pas et n'instrumentalise pas les jeunes, mais qu'au contraire, elle mette à profit le rôle d'agents du changement qu'ils et elles peuvent jouer dans la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent. Un rapport du PNUD recense une panoplie d'initiatives, lancées par des jeunes, qui parviennent à s'attaquer aux causes profondes de l'extrémisme violent[26]. Il est crucial de former les jeunes à se servir des outils numériques pour détecter les infox et pour résister à la rhétorique qui incite à la division, à l'exclusion ou à la haine. Le programme de participation et d'autonomisation des jeunes du Bureau de lutte contre le terrorisme a pour objectif de donner plus de poids à ce que les jeunes apportent à la prévention de l'extrémisme violent et de renforcer la résilience des jeunes. Des ressources supplémentaires sont nécessaires afin d'investir davantage dans une approche mobilisant l'ensemble de la société pour prévenir l'extrémisme violent et d'encourager la mise en place de politiques et de programmes adaptés au contexte et tenant compte des questions de genre qui respectent, protègent et promeuvent les droits des jeunes, favorisent la résilience et privilégient systématiquement la participation réelle des jeunes.

F. Institutionnalisation du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité

53. Depuis 2015, les États Membres, le système des Nations Unies et leurs partenaires reconnaissent de plus en plus que la participation des jeunes, femmes et hommes, est un élément central des efforts déployés en faveur d'un développement durable et inclusif et de la consolidation de la paix. Cette prise de conscience doit encore être traduite dans les faits, notamment s'accompagner de mesures nationales, de l'établissement de priorités institutionnelles, d'un financement propre et de mesures concernant l'application du principe de responsabilité, de manière à ce que toutes les parties prenantes appliquent les dispositions relatives aux grands domaines d'action énoncés dans les résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018).

Les jeunes et la paix et la sécurité au Conseil de sécurité et dans d'autres instances intergouvernementales

54. La résolution 2250 (2015) a ouvert la voie à une intervention du Conseil de sécurité concernant le rôle et la place des jeunes, femmes et hommes, dans le maintien de la paix et de la sécurité. Depuis 2015, le Conseil a consacré plusieurs débats à la question des jeunes et de la paix et de la sécurité, notamment un débat public tenu en avril 2018 à l'occasion de la présentation de l'étude intitulée « Les absents de la paix », qui a conduit à l'adoption de la résolution 2419 (2018), seconde résolution sur

[25] Siobhan O'Neil et Kato Van Broeckhoven (dir. publ.), *Cradled by Conflict: Child Involvement in Armed Groups in Contemporary Conflicts* (New York, Université des Nations Unies, 2018) (Bercés par le conflit : les enfants et les groupes armés dans les conflits contemporains).

[26] PNUD, *Frontlines: Young People at the Forefront of Preventing and Responding to Violent Extremism* (New York, 2019).

la question, en juin de la même année. En juillet 2019, il a évalué la mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité.

55. Le Conseil de sécurité a organisé des échanges avec des jeunes pendant presque la moitié de ses visites de pays. Plusieurs missions des Nations Unies sur le terrain en activité ont expressément reçu du Conseil le mandat d'encourager la participation des jeunes, en dialoguant directement avec eux ou en aidant les autorités nationales à faciliter leur participation. Les rapports du Secrétaire général présentés au Conseil depuis décembre 2015 comportent de plus en plus souvent un examen de la situation des jeunes.

56. En octobre 2019, un débat sur la paix et la sécurité en Afrique ; intitulé « Mobiliser les jeunes en vue de faire taire les armes d'ici 2020 » a conduit à l'adoption d'une déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité (S/PRST/2019/15), dans laquelle le Conseil a réaffirmé que l'importance démographique de la jeunesse était un atout qui pouvait contribuer à l'instauration d'une paix et d'une prospérité économique durables. L'Envoyée de l'Union africaine pour la jeunesse et de jeunes artisans de la paix issus de la société civile étaient au nombre des intervenants. De plus en plus, le Conseil sollicite l'avis des jeunes à l'occasion des débats thématiques qu'il tient sur des questions comme les changements climatiques et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et à l'occasion des débats qu'il tient sur tel ou tel pays, comme l'Afghanistan et la République arabe syrienne.

57. D'autres instances intergouvernementales ont abordé la question sous divers angles. En décembre 2019, l'Assemblée générale a adopté la résolution 74/64, dans laquelle elle a encouragé les jeunes à participer plus activement aux débats sur le désarmement et la non-prolifération. La Présidente de la soixante-treizième session a désigné le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité comme l'un de ses thèmes prioritaires et dialogué plusieurs fois avec des jeunes artisans de la paix pendant son mandat, notamment au Forum de la jeunesse du Conseil économique et social en avril 2019. Dans le même ordre d'idées, depuis 2015, la Commission de consolidation de la paix a donné aux jeunes artisans de la paix l'occasion de présenter leurs travaux et leurs recommandations lors de réunions consacrées à un pays, de visites et de débats thématiques, dont le plus récent a eu lieu en novembre 2019 à l'initiative d'El Salvador et sous la présidence de la Colombie. Inspirée par l'action des jeunes artisans de la paix en Gambie et au Kirghizistan, la Commission s'est engagée à envisager des manières d'appuyer davantage les initiatives des jeunes en faveur de la consolidation de la paix.

Les jeunes et la paix et la sécurité et les États Membres

58. L'appui des États Membres à l'application du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité concerne les cinq grands domaines d'action de la résolution 2250 (2015) : il va de la promotion de la participation politique des jeunes aux mécanismes de défense des droits de la personne, aux réformes de l'enseignement et aux politiques d'emploi, entre autres. Néanmoins, il est indispensable de faire du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité un cadre de politique générale pour mener une action stratégique et coordonnée au niveau national.

59. Quand les autorités nationales tiennent davantage compte des efforts de paix nationaux et locaux entrepris par les jeunes, femmes et hommes, cela peut contribuer à ce que les décisions soient prises en toute connaissance de cause, c'est-à-dire en prenant en compte également ce que les jeunes ont à dire. Les parlements nationaux peuvent jouer un rôle important dans l'application du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité en légiférant, en demandant l'établissement de documents

d'orientation nationaux sur la question, en allouant des ressources financières et en encourageant la participation inclusive des jeunes.

60. La Colombie, la Finlande, la Gambie, le Nigéria et les Philippines établissent présentement des documents d'orientation nationaux sur les jeunes et la paix et la sécurité. En Finlande, un plan d'action est en cours de rédaction, avec la collaboration d'un réseau d'organisations de jeunes ; il pourrait servir de modèle pour l'élaboration de plans d'action par d'autres États Membres. Lorsqu'ils sont établis dans le cadre d'un processus participatif et dotés de ressources suffisantes, les plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité constituent des instruments essentiels pour guider l'action au niveau national.

61. La résolution 2250 (2015) a donné lieu à la création, dans plusieurs pays, de coalitions nationales pour les jeunes et la paix et la sécurité, qui visent à faciliter la participation de multiples parties prenantes. Le Cameroun, la Finlande, la Jordanie, le Nigéria et Sri Lanka se sont dotés de coalitions actives, souvent à l'initiative d'organisations dirigées par de jeunes bénévoles et avec l'appui des autorités nationales. L'Afghanistan, le Burundi, l'Inde, l'Iraq, le Liban, le Myanmar, le Niger, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la Tunisie et le Yémen s'emploient également à bâtir des coalitions nationales.

62. Un groupe formé en 2017 sous la direction de la Jordanie et de la Norvège, les « Champions des jeunes et de la paix et de la sécurité », a aidé à emporter l'adhésion politique des États Membres au programme.

Les jeunes et la paix et la sécurité dans le système des Nations Unies

63. La Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, lancée en septembre 2018, est le document d'orientation interne de l'Organisation. Ce document est holistique : il vise cinq domaines d'action prioritaires, dont la consolidation de la paix et le renforcement de la résilience, priorité directement inspirée des résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018). Dans le cadre de cette stratégie, l'ONU s'engage à prendre en compte et à appuyer la contribution positive des jeunes dans les domaines suivants : développement, paix et sécurité, justice sociale, prévention de la violence, catastrophes et réduction des risques, action humanitaire et à action climatique.

64. Dans la Stratégie, l'ONU s'engage également à renforcer les mesures qui portent sur l'application du principe de responsabilité par les hauts fonctionnaires vis-à-vis des engagements et des objectifs qui concernent les jeunes. Ces hauts fonctionnaires sont tenus de veiller à ce que les objectifs du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité soient pleinement intégrés dans l'ensemble des stratégies et des politiques de l'entité qu'ils dirigent et à ce qu'ils soient dûment pris en compte dans les budgets, ainsi que dans les demandes de financement qu'ils présentent.

65. En décembre 2019, il y avait 14 points focaux pour la jeunesse dans les 22 missions politiques spéciales en activité, dont 1 conseiller pour la jeunesse employé à plein temps en Somalie et 3 dans les 13 opérations de maintien de la paix. Les conseillers pour la paix et le développement, déployés dans 49 pays et contextes en 2019, peuvent fournir aux équipes de pays des Nations Unies de précieux conseils sur les moyens de renforcer la participation des jeunes à l'analyse des conflits, à la programmation tenant compte des risques de conflit et aux efforts de prévention des conflits. Les points focaux pour la jeunesse qui travaillent dans les équipes de pays sont une ressource importante sur le terrain, car ils sont le fer de lance de l'application du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité dans tous les grands domaines d'action. Au niveau international, le secrétariat conjoint sur les jeunes et la paix et la sécurité, établi par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le FNUAP, joue un rôle crucial en facilitant la coordination du programme dans les

domaines indissociables que sont l'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix. Il faut prendre des mesures pour que les compétences internes de l'Organisation concernant les jeunes et la paix et la sécurité soient mises à profit aux niveaux local, national, régional et mondial.

Ressources

66. Le manque de ressources continue d'entraver l'application des résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018). Elle est un frein à la réalisation du programme de consolidation et de pérennisation de la paix et du Programme 2030, la question des jeunes et de la paix et de la sécurité étant déterminante en ce qu'elle peut permettre d'atteindre plus rapidement ces objectifs mondiaux. Les quelques grands projets lancés par des particuliers, des fonds et des donateurs ne suffisent pas à répondre aux besoins en financement considérables recensés dans l'étude intitulée « Les absents de la paix », qui établit que 50 % des organisations de jeunes œuvrant à la consolidation de la paix ont un budget annuel inférieur à 5 000 dollars. Dans cette étude, il est proposé de fixer comme cible l'allocation de 1,8 milliard de dollars aux actions en faveur des jeunes et de la paix et de la sécurité [A/72/761–S/2018/86, par. 23 et 60 a)].

67. Pour relever le défi du financement, il est nécessaire de mobiliser de nouvelles ressources et de se concentrer sur des interventions préventives qui s'attaquent à la fois aux facteurs de violence et aux causes profondes du conflit. Cela suppose également de pouvoir déterminer où va l'aide bilatérale qui est consacrée au soutien des jeunes dans les régions touchées par un conflit. Dans la Stratégie pour la jeunesse, le système des Nations Unies s'engage à établir un système d'indicateurs relatifs à la jeunesse pour suivre les progrès réalisés et veiller à ce que ses programmes favorisent l'émancipation des jeunes et l'équité intergénérationnelle. Il faut non seulement quantifier l'aide apportée mais aussi procéder à des évaluations qualitatives de façon à déterminer quels sont les investissements qui sont faits pour aider les jeunes à contribuer à la paix.

68. Le Fonds pour la consolidation de la paix a pris des mesures proactives visant à appuyer l'importante contribution des jeunes à la consolidation de la paix aux niveaux local et national. Dans le cadre de l'Initiative pour la promotion des jeunes, entre 2016 et 2019, il a investi au total 57,2 millions de dollars, sachant que les montants investis en 2016 s'élevaient à 2,7 millions de dollars et sont passés à 20,4 millions en 2019. En tout, 40 % des fonds ont bénéficié directement à des partenaires de la société civile. À ce jour, l'Initiative demeure la plus importante source de financement des activités menées pour donner suite aux résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018). Parmi les exemples d'investissements dans la jeunesse réalisés par le Fonds, on peut citer un projet mené au Burundi qui a abouti à la création, sous l'égide du Ministère de l'intérieur, d'un groupe de jeunes interpartis de 36 membres qui élabore une stratégie visant à accroître la participation des jeunes. Au Kirghizistan, l'organisation Search for Common Ground a mis en œuvre un projet du Fonds qui s'appuie sur le leadership des jeunes pour atténuer les facteurs qui conduisent à la radicalisation et accroître la collaboration entre les jeunes et les aînés dans la prise de décisions au niveau local.

69. Un certain nombre d'initiatives soutiennent le travail de consolidation de la paix des organisations dirigées par des jeunes. Les donateurs et les partenaires pourraient envisager des approches innovantes pour appuyer les capacités et le leadership des jeunes, comme l'initiative Youth 360 de Search for Common Ground, qui allie l'accès à des ressources financières, humaines et techniques pour des groupes formels et informels de jeunes.

III. Appel à l'investissement dans les jeunes et la paix et la sécurité

70. Dans le présent rapport, la preuve est faite que, depuis l'adoption de la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité, des progrès ont été accomplis s'agissant de l'appui apporté aux jeunes qui œuvrent en faveur de la paix et de la sécurité. Des jeunes femmes et des jeunes hommes ont influencé les processus de paix et les interventions humanitaires. Ils ont eu des échanges avec les décideurs sur des questions de paix et de sécurité aux niveaux national et local et exigé d'avoir véritablement voix au chapitre dans le système multilatéral. Ils ont montré qu'ils étaient capables de nouer des alliances, qu'ils étaient des partenaires fiables dans la pérennisation de la paix et qu'ils étaient à même de stimuler le développement dans un monde aux prises avec de nombreux problèmes.

71. Toutefois, si des progrès importants ont été accomplis en matière d'inclusivité, il est nécessaire de systématiser d'urgence l'application des résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018).

72. Le lancement de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable est le signe qu'il est temps pour toutes les parties prenantes de redoubler d'efforts en faveur des jeunes et de la paix et de la sécurité. Les recommandations stratégiques détaillées formulées dans l'étude intitulée « Les absents de la paix » indiquent la marche à suivre et énoncent trois stratégies complémentaires : miser sur les capacités d'action et de leadership des jeunes ; lutter contre les obstacles structurels qui empêchent les jeunes de contribuer comme il se doit à la paix et à la sécurité ; donner la part belle aux partenariats et aux actions collaboratives en faveur de la paix dans le cadre desquels les jeunes sont considérés comme des égaux et des partenaires incontournables (ibid., par. 59).

73. Pour accélérer l'application de ces grandes recommandations et à l'approche du cinquième anniversaire de la résolution 2250 (2015), j'aimerais formuler quelques recommandations concrètes à l'intention des États Membres, des organisations régionales, des entités des Nations Unies et des autres intervenants.

Mesures que le Conseil de sécurité est appelé à prendre

74. Compte tenu des progrès accomplis jusqu'à présent, j'invite le Conseil de sécurité à envisager de faire ce qui suit :

a) encourager expressément la participation réelle des jeunes aux efforts de paix et de sécurité, y compris, selon qu'il convient, dans le cadre des mandats des missions ;

b) dialoguer systématiquement avec des groupes de jeunes représentant la diversité de la jeunesse et des représentants d'organisations de jeunes lors des visites de pays qu'il effectue ;

c) élargir et systématiser la participation des jeunes en qualité d'intervenants dans ses débats thématiques et dans ses débats consacrés à un pays.

Mesures que les États Membres et les organisations régionales sont appelés à prendre

75. Sachant que le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité est la responsabilité de tous les États Membres, j'invite les États Membres et les organisations régionales à envisager de faire ce qui suit :

a) élaborer des documents d'orientation locaux, nationaux et régionaux spécialement consacrés à la question des jeunes et de la paix et de la sécurité ;

b) accroître la participation réelle des jeunes, femmes et hommes, aux processus de paix et à toutes les étapes des négociations des accords de paix ;

c) augmenter le financement alloué à l'application du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, notamment accroître les ressources mises à la disposition des organisations dirigées par des jeunes ou axées sur la jeunesse ;

d) adopter, dans le respect du droit international, des mesures particulières propres à protéger les civils, y compris les jeunes et en particulier les jeunes défenseurs des droits de la personne et les jeunes artisans de la paix, en temps de conflit armé et au lendemain des conflits armés.

Mesures que le système des Nations Unies est appelée à prendre

76. Pour que l'action menée par les États Membres aboutisse plus rapidement, le système des Nations Unies pourrait faire ce qui suit :

a) veiller à ce que le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité soit intégré à ses documents stratégiques et à ses documents de planification, à ses analyses des conflits, à ses documents-cadres, à ses initiatives et à ses outils d'orientation, aux niveaux mondial, régional et national ;

b) établir des réseaux de points focaux pour les jeunes et la paix et la sécurité aux niveaux national et régional et au siège des entités et, en employant les ressources humaines existantes, affecter des moyens humains à la question des jeunes et de la paix et de la sécurité ;

c) affecter des ressources suffisantes, dans la mesure du possible, à l'accélération de la mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, y compris des fonds pour les activités de renforcement des capacités et les activités relatives aux programmes ;

d) établir des orientations portant expressément sur la protection des jeunes, notamment la protection de celles et ceux qui collaborent avec le système des Nations Unies dans le contexte de la paix et de la sécurité, et ce, dans le cadre d'un nouveau programme sur la protection qui serait commun à toutes les entités du système.